



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DEROGATION DE TONNAGE DONNEE AU VEHICULE AGISSANT POUR LA SOCIETE VITROCSA FRANCE DISTRIBUTION, AVENUE FERNAND DUNAN, AVENUE DES HELLENES, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC, BOULEVARD EUGENE GAUTHIER, BOULEVARD PAUL DEROULEDE, BOULEVARD EDOUARD VII, BOULEVARD DE SUEDE ET CHEMIN DES SERRES DU 18 OCTOBRE 2021 AU 22 OCTOBRE 2021 AFIN D'EFFECTUER DES LIVRAISONS DE MATERIAUX

N° : **211031**      DATE D’AFFICHAGE : **15 OCT. 2021**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2215-1,  
Vu l’arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,  
Vu l’arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04/02/2002 relatif à la lutte contre le bruit,  
Vu le décret en date du 17 octobre 2011 portant création de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d’Azur »,  
Vu l’arrêté départemental n°2011-09-12 en date du 05 septembre 2011 portant limitation de charge et gabarit sur les ex routes départementales.

Vu la demande en date du 05 octobre 2021, présentée par la société VITROCSA FRANCE DISTRIBUTION, ayant son siège au 64, rue des Tournelles 75003 PARIS (Tél : 06.63.21.25.72), qui sollicite un arrêté de dérogation de tonnage pour un camion n’excédant pas 32 tonnes de P.T.A.C, afin d’effectuer des livraisons de matériaux sur un chantier sis 35, chemin des Serres du 18 octobre 2021 au 22 octobre 2021.

Vu l’avis favorable de la Métropole Nice Côte d’Azur Direction de l’Exploitation et de la Proximité Territoriale – Subdivision Littoral Est – Immeuble le Plaza – 455 Promenade des Anglais, 06364 Nice Cedex 4.

Considérant qu’il convient de répondre favorablement à cette demande.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est accordé une dérogation de tonnage au véhicule d’un poids total en charge n’excédant pas 32 tonnes de P.T.A.C, agissant pour la société VITROCSA FRANCE DISTRIBUTION afin d’effectuer des livraisons de matériaux sis 35, chemin des Serres à Beaulieu-sur-Mer du 18 octobre 2021 au 22 octobre 2021, empruntant l’avenue Fernand Dunan, l’avenue des Hellènes, le boulevard du Maréchal Leclerc, le boulevard Eugène Gauthier, le boulevard Paul Déroulède, le boulevard Edouard VII, le boulevard de Suède et le chemin des Serres.

